



Projet d'établissement du CIAS du Pays de Martigues

Villes de Martigues et de Port de Bouc

2024-2026

« Chacun de nous travaille avec ses investissements personnels et ses compétences acquises. C'est en participant aux réalités d'aujourd'hui que nous préserverons ce que nous avons construit de meilleur dans un secteur d'activité professionnel qui montre une singulière vitalité. C'est en construisant et vivant un professionnalisme qui se reconnaît dans la validité de ses savoirs-faire que nous sommes utiles à ceux qui nous sont confiés ».

Bertrand DUBREUIL

SOMMAIRE

I. Le mot du Président.....	3
II. Le CIAS du Pays de Martigues : un établissement public intercommunal.....	4
III. Les valeurs portées par le CIAS	8
IV. Un projet d'établissement au plus près des besoins sociaux du territoire	9
V. Des moyens à la hauteur des enjeux pour mener à bien ses missions	11
a) Un acteur de l'action sociale de proximité	11
b) Une organisation pertinente, adaptée et évolutive face aux défis de l'action sociale du territoire	12
c) Des moyens mobilisés à la hauteur des enjeux	15
d) Une action tournée vers l'utilisateur	16
e) Un management participatif en mode projet et développement social local ..	16
f) Un professionnalisme à entretenir et à développer.....	16
VI. Le partenariat au cœur de l'action sociale du CIAS	17
a) Des partenariats institutionnels, structurels et financiers.....	17
b) Des partenariats institutionnels et associatifs qui accompagnent les mêmes publics avec lesquels une coordination est nécessaire.....	18
c) Des collaborations dans le cadre de projets communs	18
VII. Une offre de service adaptée aux besoins de la population : accueil, information, orientation et accompagnement des personnes.....	19
a) L'action sociale légale	19
VIII. Les orientations stratégiques de l'action du CIAS	31
IX. Les déclinaisons du projet d'établissement	36

I. Le mot du Président



Au sein de notre Pays de Martigues, les mots de solidarité, d'égalité et de justice guident l'action de nos services publics depuis plus de 60 ans.

Sans relâche, nous accompagnons toutes celles et tous ceux qui peuvent être confrontés à la précarité ou à la perte d'autonomie. Avec conviction, nous apportons des réponses concrètes dans des domaines multiples tels que la santé, le handicap ou bien l'insertion. Nous le faisons en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté.

Notre ambition est claire et ne souffre d'aucune ambiguïté, nous voulons que chaque habitant de Martigues et de Port-de-Bouc puisse avoir accès à un service public de grande qualité, conforme à ses besoins et à ses attentes. C'est dans ce cadre que nous avons lancé une démarche singulière afin d'analyser les besoins sociaux de notre territoire. Cette Analyse des Besoins Sociaux nous aura ainsi permis d'identifier avec précision les grands défis en matière d'action sociale que nous devons relever, mais aussi les axes structurants de notre projet d'établissement et des futurs projets de services de notre CIAS et de nos CCAS.

Si nous faisons preuve d'un volontarisme certain, nous ne pouvons toutefois pas ignorer l'impact des orientations politiques fixées par l'État. Des orientations à articuler avec nos propres priorités, et qui se heurtent, parfois, à un contexte budgétaire national de plus en plus contraint qui affecte les finances de nos collectivités territoriales et de nos établissements publics.

Malgré cela, nous cherchons en permanence à travailler en bonne intelligence avec l'ensemble de nos partenaires institutionnels dont le rôle demeure essentiel et précieux.

Soyez assurés du soutien plein et entier des communes de Martigues et de Port-de-Bouc qui, à travers leurs services publics et leur soutien au tissu associatif local, participent à la réduction des inégalités et développent une réelle culture du vivre-ensemble. Et nous ne comptons pas nous arrêter en si bon chemin. Avec constance et fidélité, nous poursuivrons nos efforts et notre engagement, conscients de l'importance de nos politiques sociales.

Le service public est notre patrimoine commun, celui de chaque habitant de notre merveilleux territoire. Et c'est avec fierté que nous continuerons de le faire vivre, dans l'intérêt de toutes et de tous.

Gaby CHARROUX, Président du CIAS du Pays de Martigues

II. Le CIAS du Pays de Martigues : un établissement public intercommunal

A sa création en juillet 2013, le CIAS du Pays de Martigues était issu d'une alliance de 3 villes : Martigues, Port de Bouc et Saint-Mitre-Les-Remparts regroupées au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) du Pays de Martigues. La commune de Saint-Mitre- Les-Remparts a fait le choix de se retirer fin 2022.

Désormais, l'alliance intercommunale se trouve renforcée entre les villes de Martigues et de Port de Bouc, faisant de notre établissement public un outil privilégié en matière d'action sociale.

Le CIAS anime une action générale de prévention, d'animation et de coordination de l'action sociale en proximité des habitants.

Son action est complétée par les CCAS distincts de la ville de Martigues et de la ville de Port de Bouc autour de missions déterminées par les élus locaux. Se sont également les choix des élus qui définissent la politique sociale intercommunale.

Ainsi, le CIAS du Pays de Martigues inscrit son action dans l'ensemble des dispositifs de politique d'action sociale, en particulier la loi de lutte contre l'exclusion.

Le CIAS du Pays de Martigues est un établissement public administratif intercommunal institutionnalisé, comme tous les CCAS, avec les lois de décentralisation et le décret n°95-562 du 6 mai 1995. Il intervient dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) notamment à travers l'article L123-5.

Il mène une action générale de prévention et de développement social. Il fonde son action sur l'observation et une analyse des besoins sociaux de la population qui relève du territoire intercommunal (article R123.1 du CASF).

Le CIAS, en tant qu'établissement public, dispose d'une existence administrative autonome tout en ayant des liens étroits avec les Villes de Martigues et de Port de Bouc.

Ainsi, il dispose :

- D'une personnalité juridique, ce qui en fait une personne morale de droit public capable d'agir en justice et à souscrire ses propres engagements (conventions, marchés publics,...)
- D'un Conseil d'Administration
- D'un budget autonome dépendant majoritairement des subventions allouées par la Ville de Martigues et par la Ville de Port de Bouc.
- D'un personnel directement salarié par le CIAS, qui relève de la fonction publique territoriale.

Rôle et composition du conseil d'administration du CIAS

Conformément à l'article L.123-6 du CASF, le CIAS du Pays de Martigues est administré par un Conseil d'Administration de 11 membres.

Le Conseil d'Administration est composé à parité des membres élus par les Conseils Municipaux de chacune des villes qui le compose et de membres nommés par le Président.

Les membres nommés par le Président sont désignés ou nommés parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur les communes de Martigues et de Port de Bouc.

Au nombre de ces membres figurent :



- 1 représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- 1 représentant des associations familiales
- 1 représentant des associations de retraités et de personnes âgées du Département
- 1 représentant des associations de personnes en situation de handicap

Cette composition paritaire permet au CIAS de mener des interventions en cohérence avec la réalité et la diversité des communes dans lesquelles il organise son action.

Le Conseil d'Administration prend les mesures nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du CIAS. Il adopte le budget de l'établissement et définit les critères de prestations applicables aux bénéficiaires des services du CIAS. Il définit les orientations stratégiques de l'établissement et les priorités à maintenir, consolider, développer et innover.

Il se réunit chaque mois pour débattre et voter les délibérations. La vice-présidente a reçu délégation du Conseil d'Administration et du Président pour accomplir la plupart des actes de gestion, dans un souci de réactivité dans les décisions à rendre et pour la fluidité du fonctionnement.

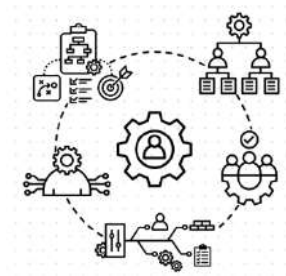
Le CIAS est un acteur majeur en termes de lien social et de cohésion territoriale. Il est un outil de prévention et de développement social local aux larges capacités d'innovation :

- La lutte contre la précarité et l'isolement avec, en corollaire, la question de l'accès aux droits et de la transition digitale
- L'anticipation, la prévention des conséquences du vieillissement et le soutien aux aidants familiaux à travers les services d'aide et d'accompagnement au maintien de l'autonomie et de la halte de répit
- L'inclusion des personnes en situation de handicap
- L'accès aux soins, les questions de santé environnementale

Son offre de service est diversifiée afin de répondre au mieux aux besoins des habitants du territoire, mais aussi, en complémentarité face aux évolutions de l'environnement institutionnel, réglementaire et sociétal (dématérialisation,...).

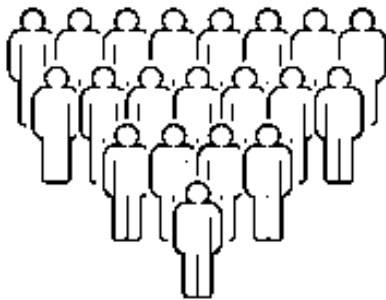


Photographie actuelle du CIAS

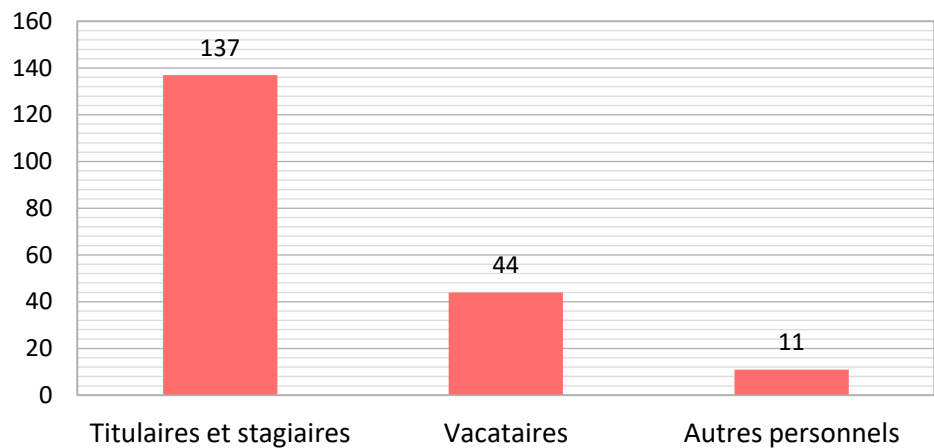


1 Direction générale fonctionnelle
5 services opérationnels

Répartition des agents du CIAS par statut



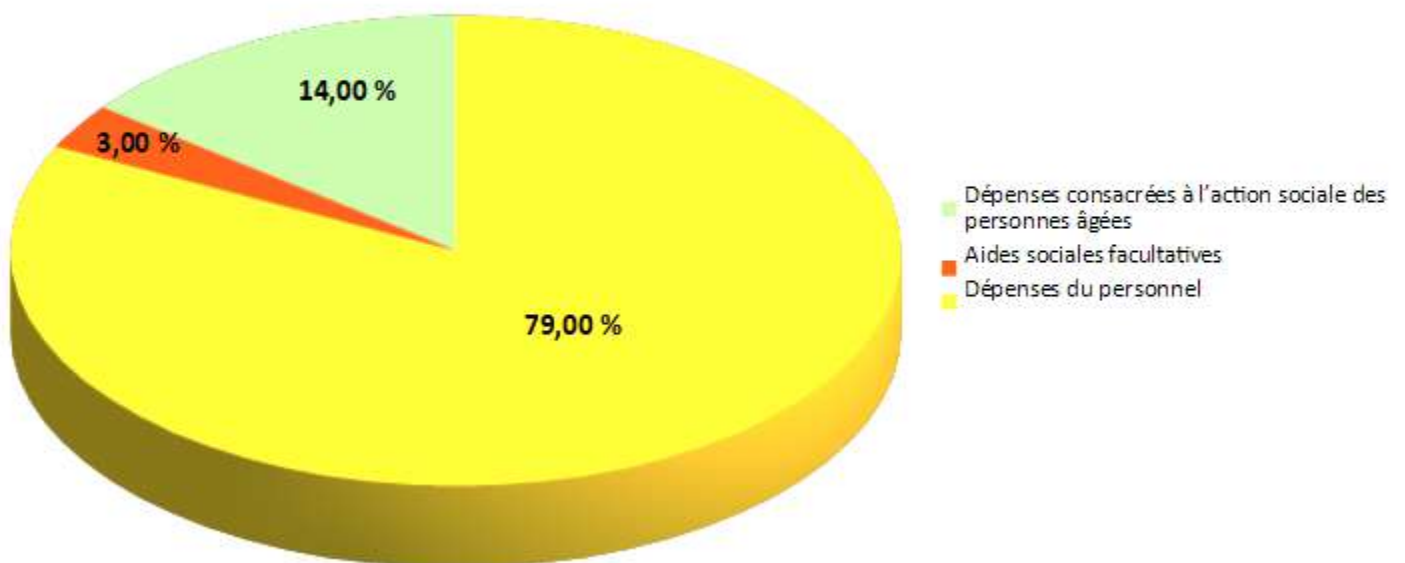
192 agents



Budget total de 12 480 435 €

6,23 millions de subventions des villes de Martigues et Port de Bouc

Répartition des dépenses du CIAS



Président du CIAS
M. Gaby CHARROUX

Vice Présidente du CIAS
Mme Nathalie LEFEBVRE

Représentants des associations

Mme Josiane DI PUMA, Représentante des associations des personnes âgées et retraitées du département (Université Martégale du Temps Libre – UMTL)

Mme Isabelle DUDRAGNE, Représentante des associations des personnes handicapées du département (La Chrysalide)

Mme Martine DUMOND, Représentante des associations familiales (Union Départementale Des Associations Familiales – UDAF)

Mme Françoise EYNAUD, Représentante des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion et de la lutte contre les exclusions (Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues – APDL)

M. Denis NUNEZ, Représentant du Secours Populaire - PORT-DE-BOUC

M. Vincent THERON, Représentant des associations œuvrant dans le domaine de l’insertion par le logement (Association APPART un bail pour tous – APPART)

Représentants des collectivités

M . Gaby CHARROUX, Président

M. Marc DEPAGNE, Adjoint – Port-de-Bouc

M. Gérard FRAU, Adjoint Martigues

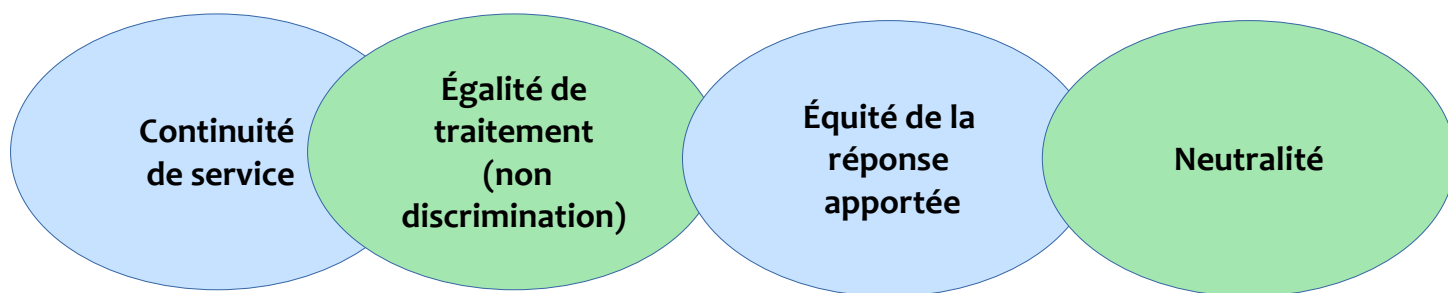
Mme Martine GALLINA, Adjointe – Port de Bouc

Mme Nathalie LEFEBVRE, Vice-Présidente, Adjointe - Martigues

III. Les valeurs portées par le CIAS

En 2013, les élus du territoire se sont engagés pour la création du CIAS du Pays de Martigues en confirmant leur attachement aux valeurs fondamentales de solidarité et d'équité de traitement des habitants du territoire.

Le CIAS intervient dans le domaine de la cohésion sociale et ses valeurs essentielles sont celles du service public :



Les valeurs sont traduites sur le terrain par la volonté individuelle et collective de ne laisser aucun usager sans réponse et ce, quelle que soit cette réponse sociale.



IV. Un projet d'établissement au plus près des besoins sociaux du territoire

Issu de la loi de 2002-2 et du CASF, il est prévu :

« Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

Ce projet est établi pour une durée maximale de 5 ans après consultation du conseil à la vie sociale ou, le cas échéant, après la mise en œuvre d'une autre forme de participation. »

Pour le CIAS du Pays de Martigues, le projet d'établissement s'inscrit dans une démarche dynamique amorcée au cours de l'élaboration de l'Analyse des Besoins Sociaux partagée du territoire de Martigues et Port de Bouc (Juin 2022). Il s'appuie également sur le renouvellement du Contrat Local de Santé (2022-2027) qui confirme l'engagement du CIAS du Pays de Martigues d'investir la question de la Santé (Mentale, Environnementale, Physique,...) aux côtés de l'État, de l'ARS, du Centre Hospitalier de Martigues, de l'Assurance Maladie des Bouches-du-Rhône et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS).

Le document écrit est donc l'aboutissement et la formalisation d'un travail interne, partenarial et collectif d'élaboration du projet.

Le projet d'établissement du CIAS du Pays de Martigues est caractérisé dans le cadre de ses missions et sur la base des besoins des usagers.

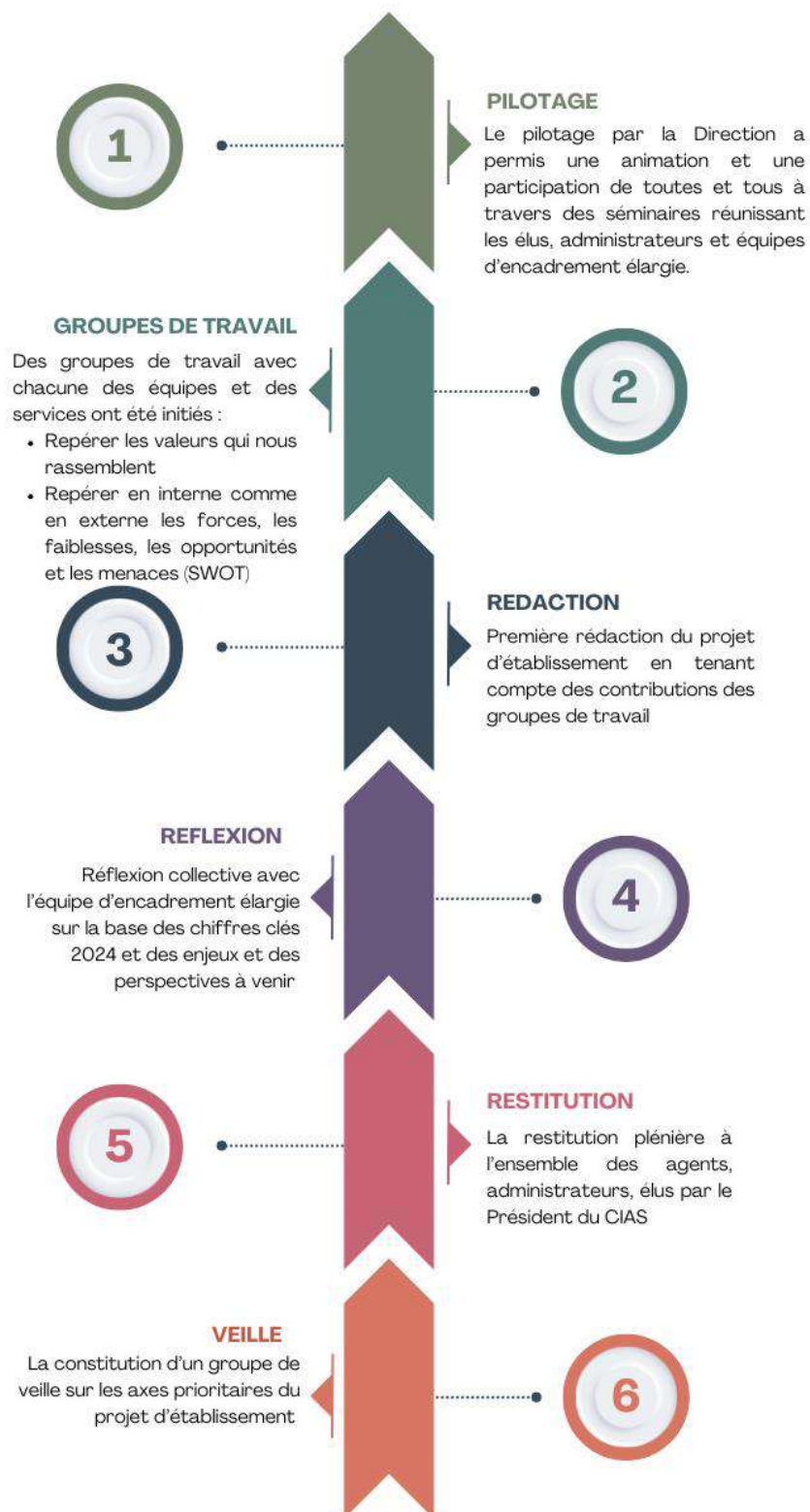
- Il décline, de manière opérationnelle, des valeurs de référence et des objectifs
- Il garantit la cohérence, la continuité et la qualité des projets de service
- Il détermine, à partir des ressources dont il dispose et des besoins des usagers, des prestations de services, une organisation et un fonctionnement
- Il indique la nature des collaborations et partenariats mis en place pour favoriser la continuité et la qualité des accompagnements
- Il indique les modalités d'évaluation des besoins des usagers et de la qualité des prestations offertes
- Il établit de manière prospective des objectifs d'amélioration et/ou des ajustements nécessaires aux prestations fournies

Au-delà des obligations formelles, notre projet d'établissement s'engage sur deux axes forts :

Garantir les droits des usagers

Fédérer l'ensemble des professionnels de l'établissement autour de missions, de valeurs et d'objectifs communs tant dans leurs dimensions éthiques qu'opérationnelles

Le document écrit est l'aboutissement et la formalisation d'une démarche participative déjà impulsée dans le cadre de notre ABS partagée et qui inscrit le projet d'établissement dans une dynamique collective.



« Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. »
Henry FORD

V. Des moyens à la hauteur des enjeux pour mener à bien ses missions

a) Un acteur de l'action sociale de proximité

Conformément aux dispositions de l'article L.123-5 du CASF, le CCAS/CIAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune ou les communes en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Les missions du CIAS sont de deux ordres :

Les missions obligatoires confiées par la loi constituant l'aide légale :

- Mise en œuvre d'une politique de prévention et de développement social local
- Participation à l'instruction de certains dossiers (aide légale, dispositifs d'insertion sociale...)
- Domiciliation des personnes sans résidence stable dès lors qu'elles ont un lien avec les communes de Martigues ou de Port de Bouc
- Connaissance et tenue à jour d'un registre des personnes fragiles, mobilisable lors des périodes de veille fixées par arrêté préfectoral (plan canicule, plan grand froid)
- Réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux de l'ensemble de la population des communes constituant le territoire de l'établissement

Les missions relevant de l'action sociale volontariste du CIAS sont confiées par les villes, il s'agit de l'action sociale facultative déterminée par le conseil d'administration :

- Mise en œuvre d'une politique de lutte contre la précarité par le déploiement d'aides facultatives et d'actions d'accompagnement social
- Animation et développement de l'action sociale intercommunale complétés par les CCAS de chacune des villes
- Organisation et gestion des interventions, prestations, services de prévention et/ou de soutien au maintien à domicile : aide à domicile, aide aux aidants, portage de repas...
- Mise en œuvre d'outils innovants d'accompagnement des publics tels que l'Accueil de Jour, les interventions sociales d'intérêt collectif permettant l'accès à des services et favorisant le lien social (ISIC)
- Promotion des politiques de santé et de l'inclusion handicap

Depuis sa création, le CIAS par l'aide et le soutien qu'il apporte aux personnes en situation de précarité, offre un panel d'interventions.

Il est un moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer.

Véritable instrument de développement social local, il intervient sur des champs d'action variés :

- L'accès aux droits fondamentaux
- L'accès aux soins, la promotion de la santé
- L'accompagnement social, la gestion budgétaire, l'accès ou le maintien dans le logement
- L'urgence sociale : la subsistance, la mise à l'abri
- L'animation, la prévention
- L'insertion socio-professionnelle
- La perte d'autonomie et le droit au répit
- L'inclusion handicap

Dans un contexte marqué par les évolutions démographiques, socio-économiques et l'évolution des politiques publiques sociales (loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population), le CIAS est l'outil principal de la mise en œuvre de la politique sociale des villes de Martigues et de Port de Bouc.

Afin d'assurer l'ensemble de ses missions, le CIAS compte 192 agents réunissant des compétences et des métiers à fortes expertises.

b) Une organisation pertinente, adaptée et évolutive face aux défis de l'action sociale du territoire

L'organisation du CIAS a fait l'objet d'une restructuration en juillet 2024 liée à la refonte de la Direction Générale des Affaires Sociales de la Ville de Martigues dont les missions ont été réaffectées, au sein du CCAS Martégal. Ainsi, l'absorption de nouvelles missions et de personnels a nécessité de renforcer la direction des deux établissements CIAS et CCAS.

Ainsi, depuis juillet 2024, le CIAS s'appuie sur une direction générale fonctionnelle qui regroupe les services supports au sein de l'Administration Générale.

Les services opérationnels se composent :

- D'un Service d'Autonomie à Domicile qui gère 5 secteurs d'activités
- D'un Pôle Social sur chacune des communes et d'un Accueil de Jour Intercommunal
- D'un Pôle Infos Seniors
- D'un Pôle Santé Handicap porteur du Contrat Local de Santé et Conseil Local en Santé Mentale
- D'un Point d'accueil Infos Handicap (PIH)
- D'une halte de répit pour personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie

CIAS DU PAYS DE MARTIGUES

Etablissement public intercommunal à vocation médicosociale
créé en juillet 2013 doté de la personnalité morale de droit par un
conseil d'administration

- Action générale de prévention, d'animation et de coordination de l'action sociale sur le territoire des villes de Martigues et Port de Bouc
- Action fondée sur l'observation et une analyse des besoins sociaux de la population intercommunale
- Observatoire social du territoire



Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile

Favoriser le maintien à domicile des personnes dépendantes. Aide à domicile pour réaliser les tâches de la vie quotidienne, portage de repas à domicile, téléassistance, diverses prestations à domicile (visite de convivialité, coiffure...)



Pôles Sociaux et Accueil de Jour

Accès aux droits (droits des étrangers, aide administrative et numérique, domiciliation...), accompagnement socio-éducatif, accompagnement en droit des étrangers, accueil de jour des grands précaires, travail en réseau partenarial



Administration générale

Garant de l'organisation des services et du fonctionnement de l'administration de l'établissement public et de ses organes délibérants



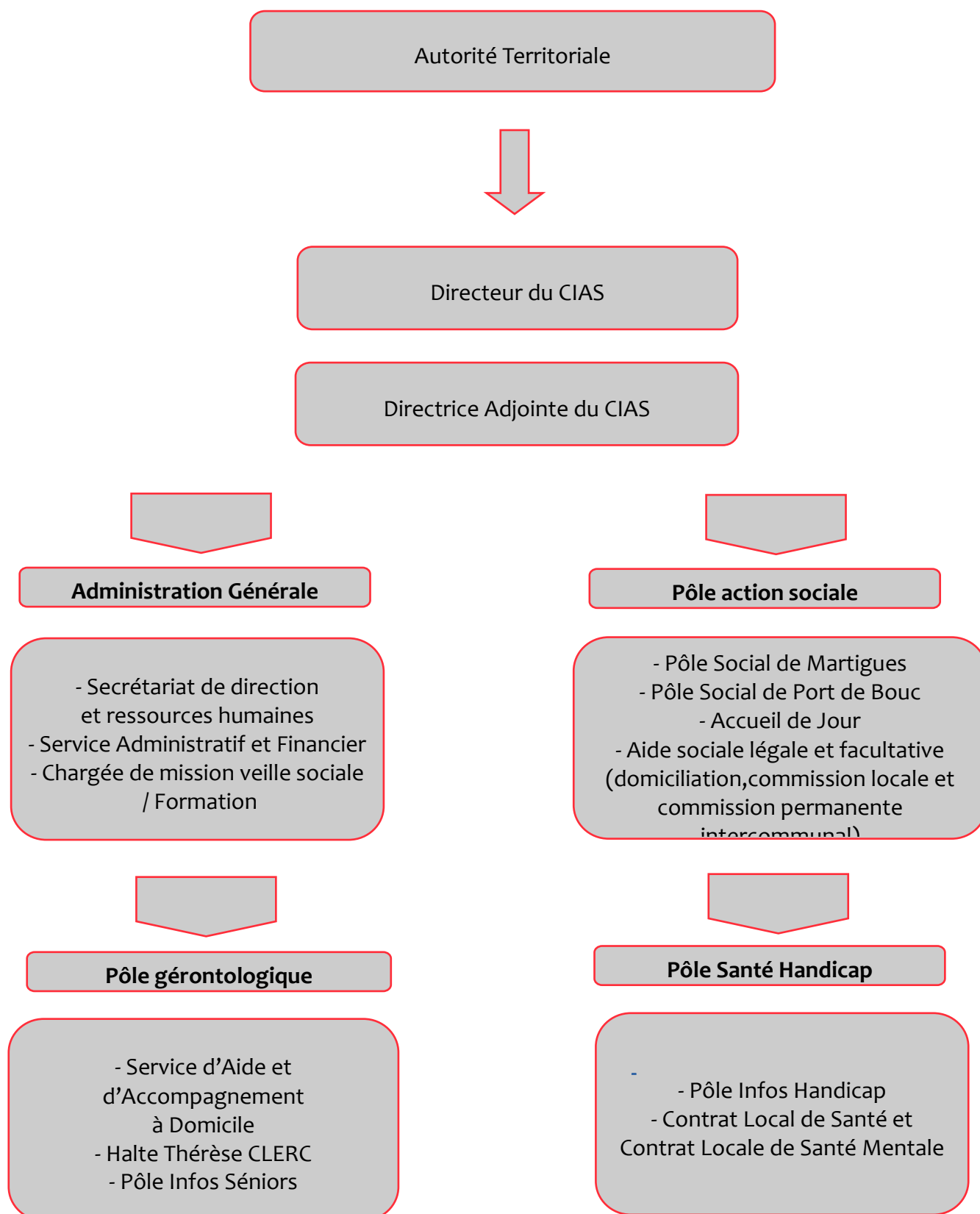
Pôle Infos Seniors

Évaluation et accompagnement des plus de 60 ans, coordination des situations complexes, observatoire gérontologique du territoire, soutien aux professionnels sur l'expertise gérontologique



Pôle Santé Handicap

Santé environnement, atelier santé, promotion et éducation à la santé, participe aux enjeux de santé mentale, communication en santé publique (CLSM), animation, coordination et accompagnement de projets en faveur des personnes handicapées, Point Infos Handicap et PARIH (Pôle d'Appui et de Ressources Inclusion Handicap)



c) Des moyens mobilisés à la hauteur des enjeux

→ Les moyens humains



192 agents interviennent au quotidien au sein des services du CIAS. Le personnel titulaire et stagiaire représente plus de 70 % des effectifs et relève du statut de la fonction publique territoriale issu des filières administrative, médico-sociale, sociale et animation. Afin d'assurer la continuité de ses activités à domicile, le service du SAD fait appel à des vacataires (environ 30 agents).

Les différents métiers sont exercés par les agents du CIAS déclinés par les fonctions de direction, d'encadrement intermédiaire, d'aide et d'accompagnement social nécessitant qualifications, expertises et formations tout au long de la carrière.

- Agents d'accueil social
- Agents administratifs
- Auxiliaires de vie sociale
- Agents du portage de repas
- Assistants socio-éducatifs
- Cadres territoriaux : directeur, responsable de service, cadre intermédiaire, responsable de secteur
- Apprentis : deux étudiantes

La filière sociale et la filière administrative sont majoritairement représentées par des femmes (en 2023, elles représentent 92% de l'effectif total).

→ Les moyens financiers



En tant qu'établissement public autonome, le CIAS gère un budget propre qui est alimenté par les subventions des villes de Martigues et de Port de Bouc, les subventions du CD13 et de l'ARS.

Les moyens financiers du CIAS sont répartis entre un budget général et des budgets annexes consacrés aux divers services et aux aides sociales facultatives.

Le CIAS se conforme aux prescriptions du code général des collectivités territoriales en matière de procédures et de contrôle budgétaire. Il est soumis aux règles de la comptabilité publique ainsi qu'aux dispositions du code des marchés publics.

En 2024, le budget du CIAS représente :

- Un budget total de fonctionnement de : 12 480 435 €
- Les subventions des villes représentent 6,23 millions d'euros
- 79% du budget consolidé est consacré aux dépenses du personnel
- 14% des dépenses sont consacrées à l'action sociale des personnes âgées
- 3% des dépenses sont consacrées à l'aide sociale facultative

d) Une action tournée vers l'utilisateur

En sa qualité d'acteur de l'action sociale de proximité, le CIAS a vocation à accueillir et renseigner tous les publics afin de les orienter vers les services compétents en les informant sur leurs droits. Il propose ainsi une diversité d'accompagnements personnalisés, adaptés aux besoins et aux problématiques de chaque personne dans les domaines de la santé, du logement, de la gestion budgétaire, de l'aide à domicile...

Dans le cadre des dispositions de la loi du 2 janvier 2002, le CIAS garantit l'information de l'utilisateur, son adhésion au plan d'aide et sa participation dans la résolution de ses problématiques.

Le CIAS tend à renforcer la participation des usagers dans le développement de ses services et actions afin de mieux prendre en compte leurs besoins (enquête de satisfaction, projet d'accompagnement personnalisé, boîtes à idées,...).

e) Un management participatif en mode projet et développement social local

Le management du CIAS prend appui et s'articule en cohérence avec le projet politique des villes de Martigues et de Port de Bouc en matière de solidarité et de cohésion sociale.

Il tend à favoriser l'implication de tous les agents qui le composent, en permettant leur expression. Les cadres de proximité créent des espaces dédiés afin de rester à l'écoute et de permettre à chacun d'être force de proposition (déclinaison des projets de service).

Le plan de formation renforcé permet également une dynamique de développement des compétences et de la professionnalisation (veille sur les évolutions et les enjeux des politiques sociales). La démarche de prévention, et notamment des risques psycho-sociaux, participe elle aussi à l'accompagnement des équipes de terrain et des équipes managériales.

f) Un professionnalisme à entretenir et à développer

Le sens des actions menées au quotidien auprès des personnes accompagnées est incontestablement partagé par les agents qui ont un sentiment d'utilité sociale.

Quels que soient leurs métiers, les agents du CIAS se rejoignent sur leur professionnalisme : qualité de service, cohérence entre les valeurs personnelles et celles transposables à l'établissement, valeurs du service public, l'inconditionnalité de l'accompagnement, l'adhésion à la volonté politique forte sur le territoire de Martigues et de Port de Bouc, réponse digne et équitable....

Les agents distinguent également les niveaux de relation avec les usagers, les collègues de travail, les cadres et la direction. Se référer à un cadre d'intervention les sécurise.

VI. Le partenariat au cœur de l'action sociale du CIAS



Les réponses à apporter aux besoins sociaux du territoire et de ses habitants dépendent en majorité de décisions et de pratiques qui ne relèvent pas du seul pouvoir d'agir local. Notre capacité collective à accompagner les problématiques sociales locales restent, en effet, largement déterminée et façonnée par les orientations données aux politiques sociales et à l'action sociale décentralisée : politiques sociales sectorielles et transversales, pratiques institutionnelles des services déconcentrés de l'État, des organismes de sécurité sociale, des services décentralisés du Département et de la Métropole.

Pour mener à bien ses missions, le CIAS du Pays de Martigues et les CCAS de chacune des villes ont su tisser des partenariats indispensables à un travail en réseau et à une action efficace, coordonnée et concertée.

Ce réseau de partenaires et de collaborations s'inscrit à différents niveaux :

a) Des partenariats institutionnels, structurels et financiers

Le partenaire incontournable demeure le Conseil Départemental 13, chef de file de l'action sociale par les lois de décentralisation avec lequel les collaborations se formalisent de par l'autorisation et le financement des ESSMS (Établissements et services sociaux et médico-sociaux) tels le PIS, le SAD, la contractualisation des allocataires du RSA, la délégation d'instruction des dossiers d'aide légale, la MDPH qui déploie des permanences de proximité au sein de l'Espace Santé Autonomie.

Les services de l'État sont représentés au travers de l'Agence Régionale de Santé qui soutient et finance le Contrat Local de Santé, le Contrat Local de Santé Mentale et les actions prioritaires dans leurs axes de travail (exemple : Halte Thérèse CLERC).

Il y a également, la DDEETS qui met en place les veilles sociales liées à la mise à l'abri, la domiciliation, le pacte des solidarités ainsi que les services de Préfecture dans le cadre de la prévention des expulsions locatives.

La CARSAT et les caisses de retraite sont des partenaires majeurs pour le financement des intervenants d'aide à domicile ou l'action du PIS et pour des actions de formation et de prévention.

La CAF maintient des rendez-vous dédiés afin de faciliter les ouvertures de droits en lien avec les Pôles Sociaux. Elle soutient et finance un PIH.

Le CIAS est également associé aux instances partenariales de la CTG, du Contrat de Ville, des associations œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle de France Travail, du PLIE, du LHI, des COMEX....

b) Des partenariats institutionnels et associatifs qui accompagnent les mêmes publics avec lesquels une coordination est nécessaire

- Les associations locales œuvrant dans le champ de l'humanitaire (Secours Populaire, Croix Rouge, Restos du Cœur, Secours Catholique, Équipe Saint Vincent), le champ de l'action sociale (Appart, APDL,...), le champ de l'insertion professionnelle (Les chantiers d'insertion du Pays de Martigues, MISS, la Ressourcerie)
- Les partenaires issus du secteur médico-social notamment le Centre Hospitalier de Martigues, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, les Centres Médico-psychologiques, les médecins de Ville, les centres de santé...
- Un réseau est constitué autour du PIS avec l'ensemble des partenaires œuvrant pour la prise en charge des personnes âgées/ personnes handicapées vulnérables notamment le DAC dans le cadre de la prise en charge et de la coordination à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et en situation complexe
- Des partenariats ponctuels peuvent être tissés autour de projets spécifiques

c) Des collaborations dans le cadre de projets communs

L'implication du CIAS et des CCAS s'inscrit dans tous les projets portés par les villes visant l'amélioration des conditions de vie des habitants. Le CIAS renforce son rôle d'animateur de l'action sociale locale dans les domaines de la santé solidaire, des relations intergénérationnelles, de l'économie sociale et solidaire, de l'habitat partagé,...

Pour ce faire, le CIAS du Pays de Martigues et les CCAS du territoire sont légitimes pour développer une fonction d'animation du territoire et se positionner en leader des coopérations :

- Développer une fonction de veille active et mettre en place un observatoire social intercommunal
- Développer une fonction d'ingénierie sociale pour favoriser l'émergence d'initiatives solidaires, accompagner les démarches innovantes et susciter des expérimentations
- Construire des événements de nature à permettre une meilleure connaissance mutuelle des acteurs associatifs et des offres dont ils sont porteurs
- Développer et/ou consolider le lien avec les partenaires institutionnels et associatifs
- Favoriser le renforcement des coopérations entre les acteurs de l'intervention sociale et les centres sociaux
- Renforcer les coopérations avec les acteurs de l'accompagnement à l'emploi notamment France Travail dans le cadre de l'accompagnement des 16-25 ans, des allocations du RSA, des seniors cumul retraite-emploi...
- Maintenir et améliorer les coopérations avec les services des Villes

VII. Une offre de service adaptée aux besoins de la population : accueil, information, orientation et accompagnement des personnes

Le CIAS exerce de nombreuses missions définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, certaines sont obligatoires, d'autres volontaristes. C'est essentiellement dans le cadre des missions élargies que s'exprime la politique sociale du CIAS et ses priorités d'actions démontrant une assise certaine dans ce champ.

L'accueil, l'écoute, l'information et l'orientation des personnes constituent les étapes essentielles pour établir une relation de confiance avec les usagers et pour leur permettre d'accéder à leurs droits. Cet accueil se définit comme inconditionnel. Les professionnels accueillent et accompagnent les personnes en veillant à avoir une approche globale des situations.

Tous les services du CIAS participent à cette mission à travers l'accueil physique et téléphonique des usagers, et plus spécifiquement les pôles sociaux, le SAD, le Pôle Infos Seniors et l'Espace Santé Autonomie.

a) L'action sociale légale

Dans ce cadre et pour mettre en œuvre leur politique d'action sociale, elles apportent leurs contributions dans l'instruction de plusieurs dispositifs légaux que sont :

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)
- Le Fonds de Solidarité Énergie (FSE)
- L'aide sociale légale aux personnes âgées en situation de handicap par délégation de missions du Département
- La domiciliation pour permettre aux personnes concernées de faire valoir leurs droits
- L'accompagnement des allocataires du RSA selon les protocoles définis par le Département
- L'accompagnement socio-éducatif lié au logement selon l'agrément du Département
- Les autres dispositifs : DALO, ASPA, Aide Sociale Juridictionnelle, CSS,...

➤ L'instruction des demandes d'aides sociales légales



Le CIAS assure l'instruction administrative des demandes d'aides sociales relevant du maintien à domicile, des personnes en situation de handicap et/ou des personnes âgées ainsi que de la prise en charge des frais d'hébergement en établissement et des obligés alimentaires.

Ces dossiers sont transmis au Conseil Départemental 13, autorité compétente pour les ouvertures de droits.

Cette mission est assurée par les agents administratifs du SAD dont le siège est à l'Hôtel de ville de Martigues mais qui déploie également un accueil de proximité à Port de Bouc, en complément des dossiers également instruits par les agents sociaux du pôle social de Port de Bouc.

➤ La domiciliation administrative (ou élection de domicile) des personnes sans domicile stable (SDS)



Le CIAS est tenu de domicilier les personnes sans résidence stable afin de permettre aux personnes d'accéder à des droits et à des prestations sociales auxquelles ils peuvent prétendre (par exemple : carte d'identité, inscription sur les listes électorales, obtention de l'aide juridictionnelle, couverture santé, demande de RSA,...).

L'instruction donne lieu à la délivrance d'une attestation d'élection de domicile aux personnes sans domicile stable ayant un lien avec les communes constituant l'intercommunalité en application de l'article L 264-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les services en charge de cette mission sont les pôles sociaux de Martigues et de Port de Bouc. Les associations agréées par le Préfet du département peuvent également être habilitées à la domiciliation administrative.

➤ L'insertion socio-professionnelle des allocataires du RSA



Par délégation du Conseil Départemental 13, le CIAS assure l'accompagnement socio-professionnel des publics RSA âgés de 59 ans et plus conformément au protocole de répartition du public signé avec le Pôle d'insertion du CD 13.

Les travailleurs sociaux réalisent un accompagnement global dans le cadre de la contractualisation des allocataires (Contrat d'Engagement Réciproque – CER). Les actions portent sur tous les champs de la vie quotidienne (logements, subsistances, démarches santé...).

Le dispositif RSA connaît une nouvelle évolution à partir de janvier 2025 prévoyant désormais l'inscription de tous les allocataires à France Travail pour une contrepartie de 15 à 20 heures d'activité d'intérêt général.

➤ Les procédures d'expulsion locative



Les travailleurs sociaux des pôles sociaux ont en charge la réalisation des rapports demandés par la sous-préfecture aux Maires dans le cadre des procédures d'expulsion. Présentés initialement dans le cadre des CCAPEX de la sous-préfecture. Ces rapports sociaux constituent une aide à la décision sur les demandes de concours de la force publique sollicitées par les bailleurs pour procéder à l'expulsion de certains locataires.

Les récentes évolutions des CCAPEX (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions locatives) en COMEX (Commission des expulsions) prévoient désormais l'examen collégial des procédures courantes au stade de la réquisition de la force publique et la suspension temporaire des CFP bénéficiant grâce aux CCAPEX locales d'un accompagnement social renforcé (mesures spécialisées, protocole cohésion, échéancier respecté,...).

b) L'action sociale facultative

Pour mener à bien cette mission volontariste, le CIAS, outil essentiel de la solidarité, peut actionner différents leviers d'intervention. Parmi eux, figure notamment l'attribution de prestations en nature ou en espèces, remboursables ou non.

En application du CASF et du décret n°95-562 du 6 mai 1995, le CIAS s'est doté d'un règlement intérieur afin de définir la nature et les modalités d'attribution des aides dans le cadre de son action sociale facultative.

Les villes de Martigues et de Port de Bouc souhaitent qu'une politique d'aide aux populations rencontrant des difficultés sociales et financières soit développée sur chacun de leur territoire.

A la différence de l'aide légale, l'aide sociale facultative n'a aucun caractère obligatoire et relève de la libre initiative du CIAS du Pays de Martigues par délibération de son conseil d'administration. Le CIAS du Pays de Martigues s'appuie sur le principe de la libre administration des collectivités territoriales afin de développer ses propres modalités d'intervention quant aux aides proposées : les différentes formes d'aides (remboursables ou non) et les différents types d'aides qu'il souhaite mettre en place afin de répondre aux besoins de la population. Il fixe les conditions d'attribution et d'éligibilité (article R 123621 du CASF).

Le CIAS se réfère à **trois principes fondamentaux** :

Le principe de **spécificité territoriale**

Le CIAS ne peut intervenir qu'au profit des habitant-e-s résidant effectivement sur le territoire intercommunal.

Le principe de **spécialité matérielle**

Le CIAS ne peut intervenir que sur la base d'activités à caractère social.

Le principe d'**égalité**

Toute personne dans une situation objectivement identique a droit aux mêmes secours que tout autre bénéficiaire placé dans la même situation.

1) L'aide alimentaire, les produits de première nécessité et l'aide à la mobilité



L'objectif est d'apporter une aide rapide pour permettre aux personnes en difficulté financière, d'acquérir des denrées alimentaires ou produits d'hygiène pour une durée d'un mois (renouvelable deux fois sur une année civile) et/ou de faire face à des frais de déplacement (remise de tickets de transport) dans le cadre de démarches administratives et d'insertion professionnelle.

2) L'allocation chauffage



L'objectif est d'apporter un soutien financier une fois par an aux personnes retraitées disposant de faibles ressources afin de les aider à régler des dépenses liées au chauffage.

3) Les aides financières

Destinées aux usagers se trouvant dans une de ces situations :



- En attente de l'ouverture ou du rétablissement de leurs droits aux prestations légales dont ils sont susceptibles de bénéficier
- En cas de problèmes bancaires entraînant l'impossibilité d'utiliser le compte bancaire
- En l'absence de solidarité familiale
- En grande difficulté après un évènement particulier

Leur objectif est d'aider au paiement des charges afin d'éviter des ruptures d'énergie, des dettes locatives et de faire face à des formations, des frais d'acquisition et d'équipement numérique, des frais de désinfection du logement, des frais de séjours éducatifs, des frais d'obsèques...

4) Le micro-crédit social



Le CIAS du Pays de Martigues est conventionné avec un organisme bancaire spécialisé en matière de micro-crédit social. Outil complémentaire, il s'inscrit dans la lutte contre l'exclusion bancaire des plus précaires.

Le micro-crédit porté par le partenaire offre au public un faible taux de remboursement et des montants pouvant s'élever de 3 000 à 5 000€.

5) La mise à l'abri ponctuelle



Les dispositifs de mise à l'abri et d'hébergement d'urgence sont une compétence de l'État. L'aide du CIAS dans ce domaine ne peut être que très ponctuelle. Elle intervient en réponse à des situations d'urgence pour les plus vulnérables pour lesquels les dispositifs de droits commun tels le SIAO, le Service PLUS, le 115 n'ont pu répondre à l'immédiateté de la demande.

Il peut s'agir de prise en charge ponctuelle de nuitées d'hôtel avec des établissements de notre territoire ayant une convention avec le CIAS ou de prises en charge auprès des résidences sociales Adoma, Alotra engagées dans un partenariat de proximité.

Dans le cadre des violences intra-familiales et de violences faites aux femmes, les partenaires du territoire et notamment la Maison Départementale de la Solidarité, peuvent nous solliciter dans l'urgence (quelques nuitées hôtelières dans l'attente de place en structure spécialisées).

6) Les dispositions exceptionnelles



En référence à l'article 123-5 du CASF, en cas d'urgence et de circonstances exceptionnelles pouvant notamment résulter d'une catastrophe naturelle ou industrielle, ou d'une crise sanitaire, le-la Présidente ou le-la Vice-Présidente du CIAS du Pays de Martigues, pourra adapter les dispositions et conditions d'attribution des aides sociales facultatives (livraison de courses à domicile, distribution alimentaire, attribution d'aides en urgence). Ces adaptations sont alors strictement limitées dans le temps.

c) L'accueil et l'accompagnement socio-éducatif

Les missions des pôles sociaux et de l'Accueil de Jour s'inscrivent dans la proximité des lieux de vie des habitants de Martigues et de Port de Bouc en leur proposant un premier accueil inconditionnel (physique ou téléphonique) permettant l'écoute, l'information, l'orientation, l'aide et l'accès effectif aux droits.

Les équipes, sur chacun des territoires, disposent d'agents d'accueil sociaux, de travailleurs sociaux diplômés d'État, d'agents administratifs, de responsables et de cadres intermédiaires. Tous contribuent à favoriser un accueil et une écoute bienveillante des publics.

L'accompagnement social mis en œuvre concourt à favoriser le retour à l'autonomie et à une socialisation empreinte de citoyenneté. Il s'articule autour de la notion de « **droit à la dignité** ».

Ainsi, les travailleurs sociaux des pôles sociaux et l'équipe de l'Accueil de Jour s'attachent à garantir un traitement individualisé de chaque situation en s'appuyant sur le « reste à vivre » permettant l'égalité de traitement des citoyens en matière de solidarité.

L'**accès aux droits** est une des priorités de l'accueil et l'accompagnement individuel. La généralisation des démarches en ligne et la désertification des institutions du territoire (CAF, CARSAT,...) ont fortement impacté l'accès aux droits des publics en augmentant le non recours. Les pôles sociaux sont de plus en plus confrontés à ces situations auxquelles ils pallient régulièrement. Le renfort des Espaces Publics Numériques et la labellisation de France Services sur Port de Bouc permettent de répondre en partie aux besoins exponentiels.

L'accroissement des difficultés budgétaires, des situations d'endettement et de surendettement est lié à la précarité des revenus, aux accidents de la vie et pour certains à une incapacité à gérer leur budget, entraînant de graves répercussions sur leur quotidien (expulsion domiciliaire, difficultés d'accès à la subsistance). Les indicateurs sociaux du territoire intercommunal révèlent des risques potentiellement accrus en matière de vulnérabilité.

Les situations les plus complexes (cumul de multiples facteurs personnels et/ou environnementaux) nécessitent un accompagnement concerté avec les acteurs médico-sociaux vers des mesures de prévention et de protection des majeurs vulnérables.

Des accompagnements spécifiques viennent compléter l'offre de service des pôles sociaux tels que les mesures ASELL déployées sur l'intercommunalité et le point conseil budget mené sur Port de Bouc. Un accueil spécifique en droit des étrangers est organisé sur chacun des sites de proximité.

d) L'action g rontologique



Le CIAS s'inscrit dans le cadre des politiques men es en faveur des personnes  g es particuli rement ax es sur le soutien au maintien   domicile et l'aide aux aidants.

La finalit  des actions d velopp es vise   am liorer le confort des personnes  g es   leur domicile et   trouver des solutions adapt es dans la proximit  de leur environnement g ographique et familial.

Au regard des enjeux sociod mographiques du territoire intercommunal, de l'acc l ration du vieillissement de la population et des perspectives l gislatives et r glementaires   venir (loi Grand  ge), le CIAS d veloppe :

➤ La coordination g rontologique

Le CIAS a vocation   recueillir tous les aspects de la vie quotidienne et   int grer une approche globale du vieillissement.

D'abord R seau G rontologique puis CLIC de niveau 3 en 2006, il devient P le Infos S niors fin 2014 sur d lib ration de la commission permanente du CD 13.

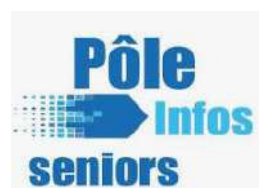
Il dispose d'un cahier des charges en application depuis janvier 2015 en r f rence au projet de loi sur l'adaptation de la soci t  au vieillissement entr e en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Dans le cadre du conventionnement d partemental et des subventions accord es, le P le Infos S niors r pond   un cahier des charges sp cifique. Il est consid r  comme un  tablissement m dico-social soumis aux  valuations internes et externes.

L' quipe, constitu e d'une responsable de coordination, de trois assistants de coordination et d'une charg e d'accueil, assure :

- L'accueil, l' coute et l'orientation des personnes  g es, de leur famille et de leur entourage (professionnels m dico-social, voisinage...)
- Une information sur les aides et les offres existantes
- Une analyse et une  valuation des besoins de la personne  g e et la mise en place d'un plan d'accompagnement individualis 
- L'activation d'un r seau de partenaires et la mobilisation des comp tences dans le respect des choix de la personne
- Le suivi de situations complexes en concertation et en coordination avec l'entourage et les partenaires locaux
- Le recensement de l'offre territoriale et l'analyse des  volutions (r le d'observatoire g rontologique local)

Le P le Infos S niors r alise  galement des actions d'informations et de pr vention   destination des personnes  g es et de leur entourage. Il initie des conf rences d bat, organise des actions collectives de pr vention. Il r pond  galement aux attendus de la commande politique du Pr sident et des administrateurs du CIAS notamment sur le rep rage et



l'accompagnement concerté des situations de grandes vulnérabilités en lien avec les Pôles Sociaux, le SAD et les partenaires externes (DAC, CRT...).

➤ L'aide et l'accompagnement à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

Le CIAS répond à la nécessité de « La mise en place, du suivi et de l'évaluation de la politique sociale de maintien à domicile dans le but d'assurer une égalité d'offre de service répondant à des besoins d'aides spécifiques d'une population donnée sur le territoire intercommunal ».

C'est au travers du SAD que le CIAS répond à cette nécessité en proposant un ensemble de prestations à destination de ces publics. Autorisé par le CD 13, il dispose d'un agrément qualité. Il est également conventionné avec le Régime Général de la CARSAT, les caisses de retraites et les mutuelles pour une participation financière aux plans d'aide des usagers. Enfin, le SAD propose des prestations en autofinancement (sans prise en charge) dans le cadre de situations d'urgence.

Tout comme le Pôle Infos Seniors, ce service est un ESSMS soumis à des évaluations internes et externes. Il répond lui aussi à un cahier des charges.

Le SAD propose une palette d'interventions d'aides à domicile auprès des personnes âgées et/ou handicapées visant à les accompagner dans les actes de la vie quotidienne (aide à l'entretien du logement aux courses, l'aide à la toilette, les démarches administratives, la préparation et la prise de repas, stimulation, accompagnements extérieurs, portage de repas...) contribuant ainsi au maintien à domicile, au lien social et au soutien moral des plus isolés.

➤ Pour une prise en charge globale de qualité

Le service est régulièrement en lien avec les familles, les services sociaux, les organismes de sécurité sociale, caisses de retraite, mutuelles, les services de soins et ce, dans un contexte de prise en charge globale.

Afin de répondre aux exigences du service rendu, le SAD engage l'ensemble de ses agents (84 agents) dans une démarche de professionnalisation en cohérence avec l'évolution du secteur, le projet de service et la prévention de l'usure professionnelle. Le personnel intervenant à domicile est majoritairement formé et/ou diplômé du DEAVS.



- La livraison de repas au domicile pour les personnes en situation de dépendance ou de handicap, ne pouvant fréquenter un club-restaurant ou ne pouvant être aidées par leur famille. Ce service veille à l'équilibre alimentaire, les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de la ville de Martigues et la cuisine de l'hôpital pour les repas spécifiques. Au-delà de la livraison des repas, les agents sont à l'écoute des plus isolés, assurent une veille sociale et contribuent ainsi à la promotion du lien social.
- La téléassistance permet grâce à un matériel technique adapté d'assurer la sécurité des personnes à leur domicile 24h/24 et 7J/7. L'installation à domicile par une équipe de techniciens du CD 13 permet de maintenir un contact avec l'extérieur en cas de chute, ou de difficulté sanitaire. Le système de téléalarme consiste à un appareil transmetteur, une simple pression sur un boîtier portable ou un détecteur de chute déclenche l'alerte et permet de contacter la famille et un service d'urgence.



- Différentes prestations à domicile sont également proposées aux personnes isolées, handicapées ou démunies bénéficiant d'une prestation : coiffure, pédicure visites de convivialité, accompagnement véhiculé, livraison de courses.
- La halte Thérèse CLERC est un lieu d'accueil non médicalisé qui offre une solution de répit aux aidant(e)s de personnes âgées atteintes de troubles cognitifs et de personnes en situation de handicap. Un panel diversifié d'activités est proposé aux usagers de la Halte encadrés par des professionnels du SAD et du PIH du CIAS.



➤ Le soutien à la vie sociale et à l'animation senior par les CCAS

Le soutien à la vie sociale et à l'animation pour les seniors sont assurés par les actions développées par les CCAS sur chacun des territoires. Leurs équipements (clubs-restos, foyers) favorisent la prévention du vieillissement en proposant en collaboration avec les services du CIAS, les services des villes et autres partenariats un panel d'activités allant de la restauration collective, du sport adapté, des loisirs créatifs, des sorties culturelles et ce, à des tarifs accessibles à tous.

Les CCAS participent et animent les grandes manifestations telles que la Semaine Bleue, la journée nationale des aidants, des ateliers prévention santé... Compte tenu des enjeux liés au vieillissement de la population, les CCAS contribuent à la veille sociale (plan canicule) auprès des personnes les plus isolées et vulnérables en lien avec les pôles sociaux, le Pôle Infos Seniors, le SAD et le service handicap du CIAS.

Face aux évolutions, ils sont force de propositions de projets intergénérationnels et de projet innovants d'habitat partagé. Sur Port de Bouc, certains agents ont un temps de travail mis à disposition pour le CCAS.

Le CCAS de Martigues, à travers le PIH, propose également un dispositif de Tiralo favorisant la baignade pour les personnes à mobilité réduite. Organisé sur les mois d'été, les agents d'inclusion handicap sont renforcés par des emplois saisonniers pour réaliser cette activité.

e) La prévention et la promotion de la santé

L'action du CIAS s'inscrit dans le prolongement des actions développées depuis le 14 décembre 2017 dans le cadre du Contrat Local de Santé et de l'observatoire de la santé.

Les enjeux de santé publique et de la santé environnementale sont au cœur des préoccupations des politiques publiques.

L'action du CIAS a pour objectif de promouvoir les comportements favorables à la santé des administrés du territoire intercommunal.

Cette démarche de prévention s'appuie sur une conception globale, transversale et positive de la santé telle que définie par l'OMS : « la promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de moyens de l'améliorer » (Charte d'Ottawa OMS 1986).

Par une nécessaire approche transversale, la place du CIAS sur le territoire permet de mieux articuler les politiques de la santé en lien avec les politiques sociales plus globales de lutte contre la pauvreté. A la charnière des politiques publiques et des volontés des élus locaux, le CIAS développe grâce à son Espace Santé Autonomie, des services et des actions visant à réduire les inégalités en levant les freins à l'accès aux soins et à la santé et à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap vers le droit commun.

L'Espace Santé Autonomie

Créé en septembre 2021 par le CIAS du Pays de Martigues, cet espace dédié à l'accueil, l'information, l'orientation et l'accès aux droits a doté le territoire d'un guichet unique pour toutes personnes en situation de handicap et en perte d'autonomie, leur famille, leur entourage en regroupant des services du CIAS (PIS, Pôle Santé Handicap, Point infos Handicap) et des partenaires externes essentiels tels que la MDPH, Parcours handicap 13, Hôpital de Martigues, DAC, CoDEPS,...

Il remplace l'ancien « Espace Gériatologique » et démontre la volonté d'offrir une porte d'accueil simplifiée en associant tous ses services en un lieu commun.

Le Pôle Santé Handicap est donc en charge de divers dispositifs inscrits au CLS et CLSM :

- Animation d'un atelier santé ville pour mobiliser les acteurs du territoire autour d'une démarche de promotion de la santé et renforcer la dynamique de travail en réseau sur les questions prioritaires de la politique de la ville
- Propositions d'activités sportives pour le maintien de l'autonomie physique des retraités
- Partenariat avec l'Hôpital, les centres de santé mutualistes, la CPTS, la CPAM (renoncement aux soins)
- Relais de campagnes nationales d'informations et de prévention santé, coorganisateur de colloques en santé environnement

Point Info Handicap

Labellisé par la CAF Point Infos Handicap (PIH), le service assure un accueil, information, orientation et accompagnement (non social) des adultes et enfants en situation de handicap. Il mène une action de sensibilisation, de formation et d'accompagnement des professionnels du territoire.

L'accompagnement des adultes est mené en collaboration avec le SAD, le Pôle Infos Séniors, les Pôles sociaux, les CCAS. Il s'agit de situations de vulnérabilité nécessitant un plan d'aide concerté. Avec la mise en place de permanences dédiées à la Maison des services aux Publics de Port de Bouc, l'offre se déploie au plus près des habitants.

La création de la halte Thérèse CLERC en décembre 2023 offre un lieu convivial non médicalisé qui permet du répit aux aidants et une socialisation pour les personnes aidées.

f) La gestion des ressources matérielles et organisationnelles en interne

Le CIAS en tant qu'établissement public autonome assure la gestion directe des fonctions transversales indispensables au bon fonctionnement des services opérationnels pour leur apporter un appui. Il met ainsi à disposition des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions.

➤ Les missions assurées par l'administration générale :

- La gestion du courrier entrant et sortant et de l'orientation physique et téléphonique des usagers qui s'adressent au siège
- La préparation, le secrétariat et l'exécution des Conseils d'Administration

- La gestion complète de toutes les questions relatives aux agents du CIAS avec les services supports de la DRH Ville de Martigues : suivi carrière, paie, gestion de la situation administrative (mobilité, reclassement,...) ; gestion du temps de travail, formation, prévention, hygiène et sécurité
- La gestion financière par la préparation, le vote et l'exécution du budget, la comptabilité pour l'ensemble des services, la gestion des subventions, des marchés publics
- La gestion des contrats d'assurance, déclarations et suivi des sinistres
- Le développement et la gestion des systèmes d'informatisation sont réalisés avec le service support de la DINSI Ville de Martigues : mise à disposition du matériel informatique, téléphonique, copieurs, maintenance du parc, assistance aux utilisateurs, suivi et développement des logiciels métiers spécifiques aux métiers du social en lien avec les prestataires
- La communication à travers le site internet du CIAS, la veille sociale et juridique et les newsletters

Toutes ces fonctions internes forment le Pôle Administration générale et Financière qui contribue au développement d'une préoccupation partagée des services du CIAS en lien avec les partenaires et organismes qu'ils soient de tutelle, de contrôle, de conseils...

Avec la nouvelle structuration de sa direction et de son administration générale, le CIAS souhaite renforcer le travail en transversalité en associant ses services ressources en amont de la réalisation de projets.

Le service administratif et financier va permettre la réalisation d'une comptabilité analytique qui accompagnera les services dans l'analyse et le suivi des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

g) Le pilotage et la gouvernance



Le pilotage et l'animation des services qui composent le CIAS sont confiés à la direction générale.

Elle met en œuvre les orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration, notamment à travers l'Analyse des Besoins Sociaux du territoire.

Le Directeur bénéficie d'une large délégation pour mener à bien l'ensemble de ses missions sous l'autorité du Président et de la Vice-Présidente dont il est le collaborateur direct.

Il s'appuie sur une direction adjointe et sur les chefs de service.

Le dialogue social et la participation des agents sont essentiels pour répondre aux besoins des publics. Le CIAS veille à la mobilisation et à l'implication de l'ensemble des composantes de son organisation au travers de différentes instances et supports : élus, représentants du personnel, administrateurs, agents et usagers.

Cette implication est mise en œuvre au travers de productions telles que l'Analyse des Besoins Sociaux, le Projet d'Établissement, les projets de service, les enquêtes de satisfaction (loi du 2 janvier 2002).

La concertation est formalisée régulièrement avec les organisations représentatives dans les instances paritaires : le CST, le FSSSCT favorisant la réflexion et les échanges sur des thèmes stratégiques et structurants pour le CIAS (temps de travail, formation, démarche des entretiens professionnels annuels, avantages sociaux,...).

La démarche de l'Analyse des Besoins Sociaux est fondée sur un diagnostic sociodémographique partagé avec l'ensemble des acteurs publics et privés concernés par la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.

Le CIAS doit réaliser une analyse des besoins sociaux de la population de son territoire qui répond à une obligation réglementaire posée par le décret n°95-562 du 6 mai 1995 actualisé par le décret 2016-824 du 21 juin 2016. Cette analyse donne lieu à un rapport effectué au cours de l'année civile qui suit le renouvellement du Conseil municipal. Elle peut être actualisée, ciblée sur des axes prioritaires en fonction de la politique d'action sociale intercommunale. En effet, l'analyse des besoins sociaux offre aux décideurs locaux une vision, en permanence renouvelée, des habitants, de leur territoire et des besoins émergents. L'analyse des besoins sociaux concerne l'ensemble de la population (et pas uniquement les usagers du CIAS). Elle a donc vocation à envisager le champ de l'intervention sociale dans sa globalité et à ne pas se limiter aux seuls domaines de compétences des communes en matière d'action sociale.

L'analyse des besoins sociaux offre aux élus un outil d'aide à la décision, à l'orientation de l'action publique locale et à la réalisation des arbitrages budgétaires qui y sont liés. Elle permet de mieux positionner le CIAS et les CCAS dans leurs rôles d'animateur, de coordinateur de l'action sociale locale et de renforcer les partenariats avec les autres acteurs institutionnels.

Cette démarche participative a vocation à mobiliser l'ensemble des expertises susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un diagnostic partagé des problématiques sociales locales.

Son ambition est de favoriser la mise en synergie des moyens et de contribuer à la cohérence des actions engagées sur le territoire de la commune.

Le présent projet d'établissement s'appuie sur le rapport de l'analyse des besoins sociaux partagée du CIAS du Pays de Martigues réalisé sur la période de 2021 à 2022 (présentation des résultats en Mai 2022).

Accompagné par le Collège Coopératif, elle a été réalisée avec la méthodologie adaptée à chaque étape chronologique de sa construction : du recueil des données en passant par l'analyse partagée des besoins sociaux, à des groupes de travail avec les élus, les administrateurs, les agents du CIAS ainsi que les partenaires. Et ce, jusqu'à la restitution élargie à l'ensemble du personnel, aux élus, aux administrateurs et aux partenaires.

L'Analyse des Besoins Sociaux du CIAS du Pays de Martigues a fait l'objet d'une présentation auprès des élus locaux des villes de Martigues et de Port de Bouc pour validation des axes prioritaires.

Sur Martigues, elle a été présentée au Conseil municipal et a donné lieu le 9 février 2023 à une délibération de cadrage sur l'engagement solidaire.

La réalisation de ce diagnostic a permis de réaffirmer la place du CIAS comme le co-coordonateur de l'action sociale chargé d'« animer une action générale de prévention et de développement social dans les communes » (CASF).

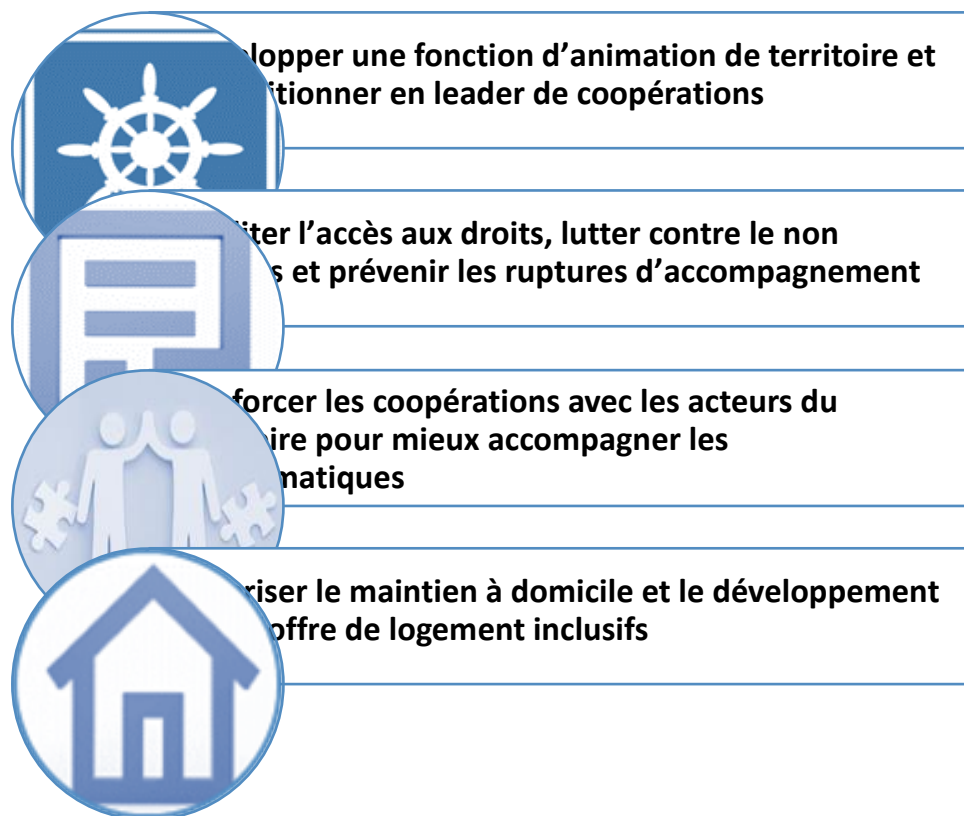
Cette mission est coordonnée par la Direction générale de l'Établissement.

Le CIAS et les CCAS sont également engagés dans la gestion des situations de crise :

- Acteurs centraux de la mise en œuvre du plan canicule de par leur capacité à intervenir à la fois dans l'urgence mais aussi de manière pérenne et structurée, guidés par un objectif de prévention et de maintien du lien social. Cette mission est confiée au Pôle Infos Seniors et aux CCAS qui centralisent la liste des personnes vulnérables et agissent en fonction des niveaux d'alertes décrétés par la Préfecture.
- L'intervention du CIAS fait partie intégrante des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) sur chacune des communes de proximité. Son rôle consiste à assurer la coordination de l'accueil des sinistrés notamment par l'hébergement d'urgence en cas de catastrophes naturelles, de risques industriels... L'ensemble des services d'accueil peut être mobilisé mais ce sont prioritairement les Pôles Sociaux, le SAD et le Pôle Infos Seniors qui interviennent dans ce type d'urgence soutenus par les CCAS.

VIII. orientations stratégiques de l'action du CIAS

L'Analyse des Besoins Sociaux 2022-2026 a déterminé 4 orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels.



Ces orientations structurent les priorités d'actions du CIAS pour les années à venir. Ces actions feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Chacune de ces orientations, chacun de ces objectifs, chacune de ces actions participent au même objectif général, commun et transversal à toutes les fonctions de l'établissement : le CIAS poursuit une [démarche qualité d'amélioration continue du service rendu aux usagers ainsi que des conditions de travail des agents](#).

Les services et les agents du CIAS du Pays de Martigues partagent la préoccupation permanente de la lisibilité, de la traçabilité de leurs interventions dans le respect d'une déontologie, d'une éthique et des principes de non-discrimination.

- **Développer une fonction d'animation de territoire et se positionner en leader de coopérations**
 - Établir une cartographie dynamique des ressources du territoire pour rendre l'offre locale plus visible et plus lisible

- Assurer le suivi et la mise en cohérence des différentes démarches qui viennent étayer les stratégies de développement social local : analyse des besoins sociaux, convention territoriale globale, contrats locaux de santé
- Évaluer (contribuer à l'évaluation) des expérimentations mises en place à l'échelle du territoire local pour s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des services rendus aux habitants
- **Développer une fonction d'ingénierie sociale pour favoriser l'émergence d'initiatives solidaires, accompagner des démarches innovantes et susciter des expérimentations**
 - Répondre à des appels à projets pour construire des propositions d'accompagnement innovantes et développer pour ce faire le partenariat avec les organisations de l'économie sociale solidaire
 - Mobiliser l'expertise (co-construite avec les acteurs du territoire) du futur observatoire social pour inventer et expérimenter de nouvelles réponses aux besoins sociaux du territoire et de ses habitants
 - Envisager l'opportunité de lancer à l'échelle locale, des appels à projet à destination des acteurs de l'économie sociale et solidaire visant à susciter le déploiement d'offres de service nouvelles pour répondre aux problématiques émergentes ou pour refonder des dispositifs d'accompagnement déjà en place
- **Multiplier les évènements de nature à permettre une meilleure connaissance mutuelle des acteurs associatifs et des offres dont ils sont porteurs**
 - Organiser à échéance régulière sur le pays de Martigues des « Rencontres du social »,
 - Multiplier les journées d'information thématiques (dépendance, handicap, emploi / formation)
- **Développer une offre d'accompagnement social et numérique à la réalisation des démarches administratives pour mieux répondre à la dématérialisation**
 - Envisager l'opportunité de la mise en place d'un service de médiation administrative notamment dans le cadre de visites à domicile
 - Envisager l'opportunité de la mise en place d'une équipe mobile administrative
 - Sur Port-de-Bouc : mieux faire connaître la ressource que représente la Maison des Services au Public et faire en sorte que les acteurs du territoire orientent davantage les personnes vers cet équipement
 - Sécuriser et protéger l'accompagnement numérique en professionnalisant la réponse et en utilisant davantage les outils dédiés : logiciels adéquats, formation des professionnels, chartes de décharge de responsabilité, généralisation de l'usage du double écran ou du côté à côté pour faciliter l'aide à la saisie numérique et pour générer des effets d'apprentissage

→ Moderniser le service de domiciliation

- **Continuer à œuvrer pour l'accès aux droits des étrangers**

→ Préserver l'offre de services portée par le service d'accueil en droit des étrangers

→ Veiller à son adaptation aux besoins émergents

- **Engager un programme de formation des équipes en charge de l'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements scolaires, dans les accueils collectifs de mineurs, dans les structures de proximité et dans les structures culturelles et sportives**

→ Identifier la nature et l'ampleur du besoin de montée en compétence des équipes

→ Prendre attache auprès des opérateurs de la formation professionnelle continue

- **Identifier et répertorier les éléments de flexibilité caractérisant l'offre locale en matière d'accueil du jeune enfant et les porter à la connaissance des acteurs de l'accompagnement pour qu'ils soient en situation de mieux relayer l'information auprès des familles**

→ Favoriser l'accès à la formation et le retour à l'emploi des personnes (parents) afin de leur permettre de mieux s'emparer des dispositifs qui contribuent à réduire les freins à leur parcours de réinsertion professionnelle

→ Permettre aux acteurs de l'accompagnement à l'emploi de mieux travailler les freins au retour à l'emploi

- **Développer et/ou consolider le lien avec les partenaires institutionnels (CAF, CARSAT, CPAM, MSA)**

→ Demander à ce que les travailleurs sociaux du CIAS/CCAS n'aient plus à passer par les plateformes dédiées aux usagers pour entrer en contact avec les référents institutionnels

→ Proposer aux partenaires institutionnels la mise en place d'une cellule dédiée au traitement des situations les plus complexes

→ Étendre l'expérimentation CAF/CIAS aux autres partenaires

→ Mettre en place une conférence territoriale des acteurs du social

- **Favoriser le renforcement des coopérations entre / avec les associations humanitaires et/ou caritatives**

→ Mettre en place des réunions de travail régulières avec les associations humanitaires pour qu'elles mettent en congruence leurs offres de services et pour faire en sorte qu'elles disposent d'une connaissance en permanence actualisée des offres de services portées par les acteurs locaux de l'intervention sociale

- Relayer leurs campagnes d'appel au bénévolat
- Valoriser l'engagement bénévole dans les associations humanitaires
- Explorer la faisabilité et la pertinence du développement d'épiceries sociales/solidaires (moins stigmatisantes que l'aide alimentaire traditionnelle, les bénéficiaires peuvent choisir ce qui leur convient le mieux qualité/quantité, des coopérations plus faciles avec le CIAS ...)

- **Favoriser le renforcement des coopérations entre les acteurs de l'intervention sociale et les centres sociaux**

- Mettre en place / systématiser des temps de travail réguliers entre professionnels de l'animation sociale et de l'action sociale
- Capitaliser et essayer les enseignements à retirer de l'expérience développée par le Pôle Infos Seniors en matière de coopération avec les associations du territoire
- Explorer (sur la ville de Martigues dans un premier temps) la faisabilité et la pertinence du développement d'un projet de conciergerie solidaire favorisant l'accès des plus précaires à des services de proximité et l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés du marché de l'emploi

- **Renforcer les coopérations avec les acteurs de l'accompagnement à l'emploi des 16-25 ans pour mieux accompagner les situations les plus complexes que ces publics peuvent connaître et pour assurer une meilleure complémentarité des offres de services portées par chacun des protagonistes**

- Instaurer – à l'échelle de l'intercommunalité (SIVU) - des temps de travail réguliers entre les acteurs de l'accompagnement vers l'emploi (ceux de la mission locale notamment) et les professionnels du CIAS afin de mieux assurer l'articulation et la complémentarité de leurs offres de services respectives
- Favoriser à l'échelle locale l'émergence d'offres de services visant à mieux préparer les personnes à l'accompagnement vers l'emploi
- Renforcer pour ce faire les coopérations avec les acteurs de l'aller-vers (médiation sociale et prévention spécialisée)
- Travailler à l'acquisition des prérequis nécessaires à la bonne marche d'un parcours d'insertion : savoir-être, codes sociaux, ...
- Favoriser la mise en place de programmes de formations adaptés et/ou sur des secteurs innovants : programmes d'insertion sortant des sentiers battus et privilégiant la mise à l'emploi direct

- **Favoriser l'émergence dans chacune des deux communes d'une expérimentation visant la mise en place de dispositifs de logements partagés**

→ Permettre à des personnes vulnérables (personnes âgées, personnes en situation de handicap, bénéficiaires de la protection internationale, personnes en situation de souffrance psychique) de s'inscrire dans un parcours d'inclusion sociale et /ou de ne pas sombrer dans l'isolement

- **Encourager et accompagner les initiatives visant le développement de cohabitations intergénérationnelles**

→ Permettre à des personnes âgées, en risque d'isolement social, vivant seules dans des logements devenus trop grands, d'accueillir - dans le cadre d'une démarche juridiquement sécurisée - des étudiants, des jeunes en insertion professionnelle, des personnes ayant des niveaux de revenus qui ne leur permettent pas d'accéder au marché locatif (objet de partenariat potentiel avec la mission locale)

- **Faciliter le développement d'initiatives (Porter des initiatives) visant l'hébergement en famille d'accueil de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées dépendantes**

→ Cibler le développement d'une offre de répit à destination des aidants.

→ Engager une campagne de sensibilisation de la population afin de susciter des vocations.

- **Inciter à la diversification de l'offre de logements sociaux (typologie, niveaux de loyers...)**

→ Mieux répondre au manque de logements adaptés aux problématiques du handicap et du vieillissement de la population, travailler sur les mutations dans les logements sociaux avec les bailleurs par rapport aux sur et sous occupations des logements et au manque de logements de type T1 / T2

IX. Les déclinaisons du projet d'établissement

- La déclinaison du projet d'établissement du CIAS dans les projets de services :

Les projets de services déclinent les valeurs, les principes, les règles de fonctionnement, la méthode d'organisation et de travail des services et établissement sociaux ou médico-sociaux, afin que chacun puisse exercer ses fonctions avec efficacité et dans la clarté, en trouvant du sens dans les missions qui lui sont confiées au quotidien.

Les projets de services s'appuient sur le projet d'établissement du CIAS, qui en est le fondement, l'assise.

Ils doivent être élaborés avec la participation active des équipes professionnelles afin de permettre l'échange, la discussion, la compréhension, l'assimilation et l'appropriation tant des principes d'action que des objectifs généraux.

Ce travail d'équipe doit être l'occasion de réfléchir sur les pratiques professionnelles ainsi que sur le cadre et les possibilités de l'action et des interventions.

- Le schéma de développement

Le plan d'actions du CIAS est engagé sur la période de 5 ans (2022 à 2026). A l'étape de finalisation de l'écriture du projet d'établissement (Décembre 2024), bon nombre des actions prioritaires ont été réalisées ou sont en cours puisqu'à l'issue de l'Analyse des Besoins Sociaux les axes prioritaires ont constitué la feuille de route des services.

Le projet d'établissement reste un document évolutif qui nécessite un suivi, une évaluation et des réajustements réguliers en fonction des priorités et qui doit rester en adéquation avec les moyens alloués.

Ainsi, le projet d'établissement complété par ses déclinaisons contribue à l'objectif général d'amélioration de la qualité des services et des prestations rendues, à l'adaptation de l'offre de service aux besoins des habitants des villes de Martigues et de Port de Bouc et à la promotion des spécificités méritoires du service public et des valeurs affichées du CIAS.

Néanmoins, ces orientations stratégiques sont soumises à l'épreuve du **principe de réalité**. Leurs réalisations sont intrinsèquement liées à l'évolution des politiques publiques sectorielles et transversales (logement, vieillissement, handicap, précarité, lutte contre les discriminations...) et à la disponibilité des moyens humains et financiers.

Les débats budgétaires nationaux mettent en évidence des risques nouveaux qui pèsent sur les finances des collectivités territoriales.

Région, département, métropoles et communes vont être confrontés à faire des choix pour lesquels les budgets et les services seront de plus en plus contraints. Le CIAS se trouvera face à des décisions complexes entre l'augmentation des besoins de la population, la hausse mécanique des charges de personnels et la baisse des subventions publiques. Il va devoir se positionner face aux logiques d'appel à projet et de marchés publics, tout en priorisant ses

missions principales afin de répondre aux enjeux majeurs et aux difficultés premières de la population de son territoire.

Face aux éléments d'analyse et de diagnostic de l'Analyse des Besoins Sociaux, le présent projet d'établissement met en lumière une constante forte, historique et volontariste des politiques des villes de Martigues et de Port de Bouc, celle d'un **engagement solidaire**.

Par son offre de service public réglementaire comme facultative et son soutien à la vie associative locale, le CIAS participe à la cohésion des populations et à la réduction des inégalités sur le territoire intercommunal.

Les élus et administrateurs de notre établissement souhaitent réaffirmer et maintenir une action sociale au plus près des besoins des habitants.

Notre projet d'établissement témoigne de la mobilisation de tous et de chacun, engagés dans la dynamique d'une politique sociale ambitieuse, innovante, solidaire et audacieuse.

Glossaires et abréviations

AACS : Association pour l'Animation des Centres Sociaux

ABS : Analyse des Besoins Sociaux

ADJ : Accueil De Jour

APDL : Association Pour le Développement Local du Pays de Martigues

ARS : Agence Régionale de Santé

ASELL : Accompagnement Socio-Educatif Lié au Logement

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées

CAF : Caisse d'Allocation Familiale

CARSAT : Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CCAPEX : Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CER : Contrat Engagement Réciproque

CESF : Conseiller en Économie Sociale et Familiale

CIAS : Centre Intercommunale d'Action Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Contrat Local de Santé Mentale

CoDEPS : Comité Départemental d'éducation et de promotion de la santé

COMEX : Commission d'Expulsion

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPI : Commission Permanente Intercommunale

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRT : Centres de Ressources Territoriaux

CSS : Complémentaire Santé Solidaire

CST : Comité Social Territorial

CTG : Convention Territoriale Globale

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination

DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

DEAVS : Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale

DINSI : Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Informations

EPN : Espace Public Numérique

ESA : Espace santé Autonomie

ESSMS : Établissement et Services Sociaux et Médico-Sociaux

FSE : Fonds de solidarité pour l'Energie

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

FSSSCT : Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail

ISIC : Intervention Sociale d'Intérêt Collectif

LHI : Lutte contre l'Habitat Indigne

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MISS : Martigues Insertion Solidarité Services

MSA : Mutualité Sociale Agricole

PCH : Prestation Compensatoire du Handicap

PIH : Point Infos Handicap

PIS : Pôle Infos Séniors

PLIE : Programme Local d'Insertion et Emploi

RSA : Revenu de Solidarité Active

SAD : Service Autonomie à Domicile

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

TS : Travailleur Social

UDAF : Union Départementale des Associations Familiales

UMTL : Université Martégale du Temps Libre

Ont contribué à la rédaction de ce document :

Aurélie AGUILAR, Responsable du SAD
Meïssa AOUIR, Apprentie
Guillaume BLOUD, Directeur du CIAS
Wafaâ BOUCHAMA, Assistante de direction
Olivier CALMELS, Responsable du secteur Financier
Emmanuelle CLAUZEL, Responsable administrative du Pôle Social de Martigues
Audrey DATTY, Responsable du Pôle Social de Port de Bouc
Françoise DEL BALDO, Responsable du Pôle Santé Handicap
Magali GIANNUZZI, Responsable du Pôle Handicap
Gautier GREGOIRE, Responsable du Pôle Social de Martigues
Julien IMBERT, Responsable du secteur Administratif
Fabienne MOURRE, Responsable Administratif et Financier
Hélène PANAÏA, Directrice Adjointe du CIAS
Mylène ROBA, Responsable adjointe du Pôle Social de Martigues
Ivanna ROBERT, Responsable adjointe du SAD
Emmanuelle SUEL, Responsable du Pôle Infos Séniors
Juliette TROTOT, Responsable adjointe du Pôle Social de Port de Bouc

Le projet d'établissement du CIAS du Pays de Martigues a été présenté, débattu puis validé en Conseil d'Administration lors de la séance du 26 juin 2025.

Une restitution collégiale a eu lieu le 27 juin en présence du Président du CIAS, des élus administrateurs et de l'ensemble des agents.

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose qu'une pierre. Mais, de collaborer, elle s'assemble et devient temple »

Antoine de Saint-Exupéry

